



LM/XP/SC n° 2022-184

Le, mercredi 29 juin 2022

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 28 juin 2022**

Le mardi 28 juin 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Romuald BENDOTTI, Sandrine GADBLED, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Absent(s) et/ou Excusé(s) : Anthony d'AMBROSIO *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Ludovic PEROT, Marc ROZIER

Xavier PERRIN a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 1^{er} avril 2022.

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

DÉL 2022-11 – CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

La perception des recettes pour la location de la salle Le Préau est désormais effectuée par l'émission d'une facture envoyée directement au bénéficiaire de la location, puis un titre de recettes est émis et transmis à la SGC de Chambéry pour perception du montant dû.

Les chèques ne transitant plus par le secrétariat de mairie, il n'est pas utile de conserver la régie de recettes.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-12 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES ET DU COLUMBARIUM

Il a été constaté une absence de règlement quant à la gestion et l'utilisation des cimetières et du columbarium.

La Commission Cimetières a soumis aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement qui a été étudié et modifié, pour être présenté en Conseil Municipal pour validation et mise en service.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après le vote du Conseil Municipal :

Sylvie GIRAUD propose au Conseil Municipal de prévoir en 2023, un tarif pour le renouvellement des concessions au Columbarium.

DÉL 2022-13 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE ET AMÉNAGEMENT DE 2 LOGEMENTS : EXONÉRATION TOTALE DU PAIEMENT DES PÉNALITÉS DE RETARD

La SGC de Chambéry a bloqué le mandat de solde pour le lot n° 8 du marché précité, en effet, comme indiqué dans l'acte d'engagement, le délai d'exécution des travaux est de 52 semaines à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux, soit le 16/03/2016.

Or, la date de réception des travaux est le 22/05/2017.

Il y a donc eu dépassement du délai d'exécution, ce dépassement n'a aucunement été préjudiciable à la commune, il y a donc lieu d'exonérer totalement du paiement des pénalités de retard, tous les titulaires des différents lots du marché.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-14 – MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3.500 HABITANTS

À compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Par dérogation, les communes de moins de 3.500 habitants pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Il convient de délibérer expressément sur ce choix avant le 1^{er} juillet 2022.

Afin de maintenir une continuité de publication des actes, celle-ci sera effectuée toujours sur papier.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-15 – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES), DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS EXISTANTS – ÉLECTRICITÉ BT, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOMMUNICATION – ROUTE DE PLAN BOIS

Dans le cadre de la mise en place du réseau de la fibre optique et afin de ne pas surcharger les poteaux existants sur la route de Plan Bois, il a été acté de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur cette portion de voirie.

De par sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la

convention de concession passée avec le SDES. Cet organisme peut se voir déléguer la Maîtrise d'Ouvrage par convention, aussi, il y a lieu de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer cette convention afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération située secteur route de Plan Bois, réseau BT (650 ml).

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après le vote du Conseil Municipal :

Olivia UCAR-MORELLE propose au Conseil Municipal de prévoir à l'automne, une réunion d'information publique destinée aux riverains de la route de Plan Bois, afin d'expliquer la teneur des travaux envisagés. Un représentant du SDES et un représentant du bureau d'études missionné par le SDES, seront invités à participer à cette rencontre.

DÉL 2022-16 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DU FDEC POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS EXISTANTS

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs existants route de Plan Bois, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, sont éligibles au FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes), il y a donc lieu d'autoriser le Maire à déposer un dossier afin de demander l'aide financière la plus élevée possible au Département.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations et Questions diverses

- ***Planaisot n° 3***

Lionel MURAZ informe qu'il reprend le rôle d'animateur de la Commission Communication. Il demande à ce que les articles, les photos ou tout autre document pouvant être inclus dans la prochaine édition du Planaisot soient transmis au secrétariat qui élaborera, suivant les indications du Maire, la rédaction du Planaisot et la mise en page.

- ***Bac à fleurs de la Sagne***

Sylvie GIRAUD présente les dessins d'Anne BATAILLARD, qui propose de les reproduire en peinture sur les 4 faces du bac à fleurs. Ces dessins représentent les 4 saisons.

Les membres du Conseil Municipal valident les planches présentées par Sylvie GIRAUD. Et remercient Anne BATAILLARD pour ce travail.

Thierry BATAILLARD informe qu'il n'est donc plus besoin de boucher les trous présents sur le bac.

Sylvie GIRAUD souligne qu'il faudra mettre une sous-couche de blanc avant la peinture des dessins.

- ***Volets roulants salle le Préau***

Il y a une possibilité d'aide financière dans le cadre des économies d'énergie pour la mise en place de nouveaux volets. Il convient de faire actualiser les devis reçus il y a quelques mois, d'étudier ces devis en Commission de Travaux et de représenter le projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- ***Groupe de Travail sur la Sécurité du village***

En mai dernier, le Groupe de Travail a rendu visite à un Planaisot demeurant au Puiset, à la demande de celui-ci. Ce riverain a émis plusieurs demandes et notamment la remise en état d'une partie de la route du Puiset et la mise à 30 km/h de la portion route du Puiset vers le chemin du Four. Ces deux requêtes feront l'objet d'un courrier auprès de la MTD à Montmélian (une copie de ce courrier sera adressée au demandeur).

Concernant le croisement Allobroges / route de Plan Bois, voir pour la mise en place d'un feu à détection, comme à Sainte-Hélène Gare, il conviendra alors d'inverser la priorité de la chicane de la Mairie. Peut-on laisser une chicane + un feu ? ou doit-on enlever la chicane ? À demander à la MTD

- ***Illuminations de Noël***

Nathalie GONTARD informe que les illuminations et un kit de réparation ont été commandés chez Distri Fêtes.

- ***Apéritif de la Vogue du 31 juillet 2022***

Dans le but de préparer l'apéritif offert aux Planaisots à l'occasion de la Vogue, Nathalie GONTARD informe qu'une réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies se tiendra le lundi 11 juillet 2022 à 20h30, les élus ne faisant pas partie de la commission sont les bienvenus.

Le Maire demande au secrétariat de rédiger un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des Planaisots.

- ***Travaux de réfection de la toiture de l'église et de la chapelle***

Le Maire demande à ce que les devis déjà reçus soient actualisés par l'entreprise, en effet, compte-tenu des augmentations des matériaux il convient de connaître le nouveau montant des travaux. À noter que Planaise est de nouveau considérée comme commune défavorisée pour la répartition des subventions FDEC.

- ***Travaux à effectuer***

- L'avaloir de la route des Iles est à resceller → Bernard SALOMON pour demander au prestataire
- Faire le tour des regards, et faire déboucher et nettoyer ceux qui sont encombrés → Bernard SALOMON pour demander au prestataire
- Faire un courrier au SISARC pour l'élagage des arbres le long de la digue
- Voir avec Franck BATTARD pour l'abattage des arbres morts se trouvant sur les parcelles communales
- Faire un recensement des propriétaires des bois contenant des arbres morts qui se trouvent le long des chemins → Thierry BATAILLARD et Xavier PERRIN

- ***Poteaux incendie***

Romuald BENDOTTI informe que le SDIS va réaliser un contrôle visuel des poteaux incendie durant la période du 4 au 24 juillet 2022.

- ***Information et communication***

Le Maire demande à ce que le secrétariat se renseigne auprès du secrétariat de La Chavanne sur la mise en place et la gestion de « Panneau Pocket », afin de l'installer pour Planaise.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h40

Le Maire,
Lionel MURAZ



Le Secrétaire de Séance,
Xavier PERRIN

Absent de Planaise, Monsieur Xavier PERRIN

A donné son accord par courriel le 01.07.2022